

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

15 novembre 2019

Taxer les multinationales : la proposition d'approche unifiée de l'OCDE est insuffisante. L'ICRICT exhorte le Secrétariat de l'OCDE à reprendre en compte la proposition du G24 et à publier une analyse d'impact économique pour un débat transparent et objectif.

Le mois dernier, dans le cadre du mandat du G20, le Secrétariat de l'OCDE a présenté des propositions visant à relever les défis de la taxation des sociétés multinationales à l'ère numérique. Elles font actuellement l'objet de discussions au sein du « Cadre inclusif », un groupe de 134 pays à travers le monde, y compris des économies en développement, créé à l'instigation de l'OCDE. Sa prochaine réunion aura lieu en janvier 2020 à Paris, ce qui laisse très peu de temps à ses membres, en particulier aux pays en développement, pour peser sur la décision finale. Le rythme rapide du processus de réforme et la pression exercée par l'OCDE pour parvenir à un consensus dans les mois à venir impliquent que le risque de déboucher sur des solutions insatisfaisantes est élevé.

La proposition de l'OCDE repose sur deux « piliers ». Le premier, dit « Pilier 1 », consiste à établir clairement où les bénéfices des entreprises sont générés aux fins de l'impôt. L'OCDE [l'a rendu public le 9 octobre](#). Le deuxième, le « Pilier 2 », porte sur l'établissement d'un impôt minimum effectif sur les sociétés au niveau mondial, [et la proposition a été rendue publique un mois plus tard](#).

L'ICRICT se félicite d'avoir la possibilité de répondre à la demande de contribution de l'OCDE concernant ses propositions. Nous venons de soumettre notre réponse sur la première partie, le « Pilier 1 ». [Vous pouvez lire le texte dans son intégralité ici](#), rapidement résumé ci-dessous.

La proposition de l'OCDE ne va pas assez loin pour changer le système dysfonctionnel en vigueur

1) La proposition introduit une complexité encore plus grande, laissant largement en place le système dysfonctionnel actuel de prix de transfert (conçu dans les années 1920), tout en ajoutant une solution en trois étapes juste ne s'appliquant qu'à un petit pourcentage des bénéfices mondiaux.

2) Nous rejetons la proposition de distinguer les bénéfices « routiniers » (c'est-à-dire générés localement) des « résiduels » (générés au niveau international) des multinationales. Il n'est pas possible de les séparer car tous les bénéfices sont essentiellement le résultat des activités

mondiales de l'entreprise. Cette proposition maintiendrait les règles dysfonctionnelles existantes pour déterminer comment la plupart des bénéfices des multinationales sont imposés et entraînerait une réallocation très limitée des droits d'imposition.

3) Les modifications apportées à l'attribution du droit d'imposition ne devraient pas dépendre uniquement des ventes, comme le propose le Secrétariat. Cela aurait tendance à avantager les économies avancées qui consomment plus, alors que les pays en développement en bénéficieraient plus si l'emploi était inclus dans la clef de répartition.

4) La portée de la réforme est trop limitée. Ce qui pourrait être une réforme mondiale avec de nouvelles règles applicables à toutes les entreprises, est maintenant réduit à des mesures complexes visant les « grandes entreprises orientées vers les consommateurs ». Elles risquent d'être encore édulcorées par des exclusions pour des industries et des modèles commerciaux spécifiques. Une telle proposition est susceptible d'exempter une grande partie des multinationales. À notre avis, le résultat de cette négociation devrait s'appliquer à la plupart, sinon à toutes les multinationales.

5) [La proposition](#) du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre ([G-24](#)), bien meilleure que celle du Secrétariat de l'OCDE, vise à répartir tous les bénéfices en utilisant une formule équilibrée (y compris l'emploi en particulier, ainsi que les utilisateurs numériques et l'utilisation des ressources naturelles). Nous exhortons le Secrétariat et le Cadre inclusif à la ramener à la table des négociations.

6) Les implications distributives de la proposition de l'OCDE ne sont pas claires, d'autant que l'organisation n'a pas publié d'analyse d'impact économique pour l'appuyer. Les pays sont invités à s'engager sur un « consensus » sans que l'impact économique ne soit rendu public. Nous exhortons le Secrétariat de l'OCDE à publier cette analyse la réunion du « Cadre inclusif » en janvier 2020, ainsi que les données complètes des rapports des multinationales pays par pays. Sans cela, les 134 membres ne peuvent évaluer pleinement s'il est dans leur intérêt de s'engager dans cette réforme.

7) Nous craignons que la complexité de la proposition de l'OCDE n'entraîne une augmentation du nombre de différends. Plusieurs pays développés demandent que la certitude fiscale (c'est-à-dire l'arbitrage obligatoire ou d'autres mécanismes de règlement des différends) soit une condition préalable à une redistribution des droits fiscaux vers les pays en développement. Nous pensons que les pays en développement ne devraient pas accepter des mécanismes de règlement des différends plus stricts et opaques comme condition pour parvenir à un consensus.

Observations finales

En tant que Commission indépendante, [nous avons exhorté les gouvernements](#) à abandonner le système actuel de prix de transfert au profit d'une **approche unitaire de l'imposition des**

multinationales, fondée sur un système de répartition mondiale multifactorielle, avec un impôt minimum mondial.

Selon le FMI, les gouvernements [perdent au moins 500 milliards de dollars](#) par an en raison des transferts d'impôt des sociétés. Et l'économiste Gabriel Zucman - membre de l'ICRICT - [estime qu'environ 40% des bénéfices](#) réalisés à l'étranger par les multinationales sont transférés dans des paradis fiscaux. Toute réforme qui n'augmente pas sensiblement les recettes fiscales mondiales provenant des multinationales ne répond pas à aux préoccupations d'évitement fiscal.

Nous exhortons donc le Secrétariat de l'OCDE à redoubler d'efforts et à collaborer avec les membres du « Cadre inclusif » pour trouver une solution mondiale, et, en attendant, à publier des données pays par pays sur la répartition actuelle et proposée des bénéfices imposables des multinationales entre juridictions, afin que le débat soit à la fois transparent et objectif.

[Vous pouvez lire nos critiques sur la proposition de l'OCDE dans leur intégralité ici](#)

Vous pouvez également lire notre rapport « [Réforme de la fiscalité internationale des entreprises : vers une solution équitable et globale](#) » (en anglais), avec un [avis aux médias \(en français\)](#) donnant toutes les explications sur le processus de réforme fiscale.

Déclarations des membres de l'ICRICT (n'hésitez pas à les citer) :

José Antonio Ocampo, président de l'ICRICT, a déclaré :

« Les propositions de l'OCDE ne sont ni assez ambitieuses ni assez justes. Elles ne s'appliqueraient qu'aux très grandes multinationales et l'affectation de ces bénéfices dépendrait uniquement du volume des ventes, à l'exclusion de l'emploi et d'autres facteurs qui favoriseraient les pays en développement ».

Joseph Stiglitz, Professeur à l'Université de Columbia et membre de l'ICRICT :

« Le monde doit faire face à de multiples crises – parmi lesquelles le changement climatique, le creusement des inégalités, le ralentissement de la croissance et le vieillissement des infrastructures – dont aucune ne peut être résolue sans des pouvoirs publics dotés de moyens conséquents. Malheureusement, les propositions actuelles de réforme de la fiscalité mondiale ne vont pas, à l'évidence, assez loin ».

Jayati Ghosh, professeure d'économie à l'Université Nehru, New Delhi et membre de l'ICRICT :

« Il est important que les pays en développement examinent sérieusement cette question et prennent clairement position lors des réunions de l'OCDE, car le résultat sera très important pour leur propre capacité à générer des recettes fiscales. Les gouvernements qui sont actuellement inefficaces pour lutter à la fois contre le ralentissement économique et la baisse des recettes fiscales ne peuvent se permettre de négliger cette occasion cruciale ».

A propos de l'ICRICT :

La Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises ([ICRICT](#)) a pour objectif de promouvoir une discussion plus large et plus inclusive dans le domaine des règles fiscales internationales –, de considérer les réformes fiscales selon une perspective servant l'intérêt public plutôt que les avantages nationaux, ainsi que d'œuvrer en faveur de solutions fiscales justes, efficaces, durables et favorables au développement.

Contact Presse : LAMIA OUALALOU loualalou@gmail.com + 52 1 55 54 08 09 74 (WhatsApp)